

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2018 À 17:52 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2018 à 17 h 52, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Chantal Lambert est absente.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 17 h 52.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2018-07-187 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Modification du règlement d'emprunt numéro 608.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3. 2018-07-188 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 608 :

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 608 au montant de 815 000. \$ a été adopté lors de la séance du 12 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du règlement mentionne « Le Conseil est autorisé à exécuter les travaux concernant l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées aux étangs aérés avec une estimation budgétaire des coûts au montant de 815,000 \$ taxes nettes. »;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère demande plus de précision par rapport à la dépense;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de joindre en annexe au règlement d'emprunt numéro 608 l'annexe A qui mentionne les informations suivantes :

Description du projet

Projet pilote à l'échelle réelle visant à déterminer les capacités du système Écofixe à respecter les exigences de rejet actuelles, lorsque soumis à différents débits et charges allant jusqu'à 136% des critères de conception des étangs.

Description du système Écofixe

Installation d'un système de traitement de Technologie Écofixe dans l'étang aéré numéro 1. Cette technologie utilise le principe de traitement biologique à culture fixe immergée. Un total de trois caissons Écofixe seront installés dans l'étang numéro 1 afin de concentrer les bactéries et augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration. Le traitement par les étangs aérés est conservé ainsi que tous les équipements actuels (surpresseurs et système de déphosphatation). Le système Écofixe sera un traitement complémentaire.

Les caissons flottants Écofixe seront positionnés près de la sortie de l'étang numéro 1. Ce positionnement permet un prétraitement des eaux usées dans la 1^{ière} partie de l'étang numéro 1, incluant une zone de décantation des solides grossiers. Un nouveau système d'aération sera dédié aux caissons Écofixe (1 surpresseur en fonction, + 1 surpresseur en redondance) afin de maintenir l'oxygène requis au développement des bactéries. Les caissons Écofixe ont leurs propres diffuseurs d'air localisés dans la partie inférieure. Les boues produites seront décantées dans les étangs.

Résumé du protocole d'essai

L'augmentation des débits et charges aux étangs aérés provient de la dérivation d'une partie des eaux usées du secteur des biodisques. Les débits seront détournés graduellement aux étangs aérés pour bien mesurer l'impact sur le système Écofixe après son installation soit :

- Étape 1
 - 0-3 mois, aucune augmentation de débit
- Étape 2
 - 3-6 mois, dérivation de 50 m³/jour provenant des biodisques
- Étape 3
 - 6-9 mois, dérivation de 75 m³/jour provenant des biodisques
- Étape 4
 - 9-12 mois, dérivation de 100 m³/jour provenant des biodisques.
Débit total aux étangs environ 375 m³/jour soit 136 % du débit de conception.

Le suivi des performances du système Écofixe inclut les principaux paramètres typiques et principalement l'abattement de la DBO5 et des MES. Le suivi de l'azote ammoniacal (NH₄) est également inclus pour évaluer le potentiel de nitrification, surtout en eau froide, ce qui serait une amélioration majeure par rapport à la capacité de nitrification des étangs aérés standards.

suite page suivante...

Détail des coûts de construction et d'opération
Étangs aérés Ascot Corner

Détail des coûts de construction et d'opération - Étangs aérés Ascot Corner	
	Coût
Réacteurs	419 000,00 \$
Génie civil	20 000,00 \$
Soufflantes	50 000,00 \$
Réservoir de boues 50 m3	29 000,00 \$
Tuyauterie et accessoires	7 000,00 \$
Réaménagement du terrain	6 250,00 \$
Lampes UV	50 000,00 \$
Débitmètre	25 000,00 \$
Électricité	20 000,00 \$
Mise en service	15 000,00 \$
Sous-total	641 250,00 \$
Imprévus	32 063,00 \$
Total avant taxes	673 313,00 \$
Total incluant taxes nettes	706 894,00 \$
Subvention	350 000,00 \$
Total net	356 894,00 \$
Plus - frais d'ingénierie et autres	106 034,00 \$
	812 928,00 \$
Financement	815 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
PÉRIODE QUESTIONS

Aucune.

5.
2018-07-189 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 18 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

